

PROGRAMME DE FORMATION

HYGIENE & SALUBRITE

DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de l'article R.1311-3 du Code de la Santé Publique)

Cette formation fixe les conditions d'hygiène et de salubrité concernant la pratique du tatouage avec effraction cutané, du maquillage permanent et du perçage.

D'une durée globale de 42 heures sur une semaine, elle comporte :

- * Un module Théorique (7 unités)
- * Un module Pratique (2unités)

MODULE DE FORMATION THÉORIQUE / 7 UNITÉS

UNITE 1 : LA REGLEMENTATION

- La réglementation relative au tatouage, au maquillage permanent et au perçage
- Les normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage

UNITE 2 : GENERALITES D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE DE LA PEAU

- Anatomie de la peau
- Rôle physiologique de la peau
- La cicatrisation : les différentes phases
- La cicatrisation pathologique

UNITE 3 : REGLES D'HYGIENE EN APPLICATION DE L'ARRETE PREVU PAR L'ARTICLE R.1311-4 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Les flores microbiennes
- Les précautions universelles concernant :

Le praticien

Le client

Le matériel

Les locaux

Le principe du « no touch »

- Les antiseptiques et désinfectants

Les différentes familles d'antiseptiques

Spectres d'action

Modalités d'utilisation

UNITE 4 : GENERALITES SUR LES RISQUES ALLERGIQUES ET INFECTIEUX

- Les flores microbiennes

- Les agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage

- Les mécanismes de l'infection

- Les facteurs de risques

- Les modes de transmission

- Les mécanismes de l'allergie

- Différenciation Inflammation - Infection - Allergie

- Les contre-indications à la réalisation de l'acte

- Les précautions à appliquer pour la réalisation de l'acte

UNITE 5 : STERILISATION ET DESINFECTION

- La désinfection du matériel réutilisable avant stérilisation

- La désinfection du matériel réutilisable thermosensible

- La stérilisation du matériel

- Le conditionnement du matériel après stérilisation

- La maintenance des dispositifs médicaux utilisés

- La traçabilité des procédures et des dispositifs

UNITE 6 : REGLES DE PROTECTION DU TRAVAILLEUR

- Les précautions à suivre pour éviter la contamination par des agents infectieux et prévenir les risques d'accidents
- Gestion des accidents infectieux par transmission sanguine
- Les obligations et recommandations vaccinales

UNITE 7 : ELIMINATION DES DECHETS : LES DASRI

- Définition du DASRI
- Le tri
- Le stockage
- L'élimination
- Les documents obligatoires à conserver

MODULE DE FORMATION PRATIQUE / 2 UNITÉS

UNITE 8 : CONNAITRE ET COMPRENDRE LES DIFFERENTS ESPACES DE TRAVAIL

- Etude des locaux des stagiaires sur photos et plans :
 - * Organisation des différentes zones
 - * Les changements à envisager au niveau des locaux

UNITE 9 : SAVOIR METTRE EN ŒUVRE LES PROCEDURES D'ASEPSIE

- Procédure d'hygiène des mains :
 - * Lavage antiseptique : les différentes étapes
 - * Utilisation des GHA
- Utilisation des gants stériles :
 - * Mise en place des gants
 - * Retrait des gants
- Accueil et installation du client
- Préparation du poste de travail :
 - * Filmage

* Installation et organisation de la table de travail avec le pack stérile et le matériel : les différentes étapes

* Préparation du matériel stérile (à usage unique ou stérilisable)

- Le post acte :

* «Débarrasser» la table de travail

* Le pansement

* Nettoyage du poste de travail

* Conseils au client pour les soins post acte

* Mise à jour de la fiche client avec traçabilité du matériel utilisé

- Procédures de pré-désinfection

- Le balayage humide



875 €

PROGRAMME DE FORMATION

HYGIENE & SALUBRITE

DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de l'article R.1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Savoir évaluer les différents risques infectieux
- Appliquer les mesures de prévention adaptées aux spécificités des pratiques du stagiaire
- Améliorer continuellement les conditions d'hygiène et de salubrité des locaux réservés à la réalisation des pratiques du stagiaire

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

Cette formation s'adresse aux professionnels de la dermo-esthétique et à toute personne désirant pratiquer la dermopigmentation, le tatouage avec effraction cutanée et/ou le perçage.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran LCD
- Démonstration en directe des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises lors de la formation par contrôle de la technique en workshop et par questionnaire
- Mis en pratique sur peau artificielle
- Pose de stencil

- Réglage de la machine
- Les différents démographiques
- Les différentes aiguilles
- Traçage
- Remplissage
- Ombrage

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA FORMATION SONT INDIQUÉS CI-DESSOUS :

Ghislaine Guiol - Infirmière D.U. Hygiène et écologie microbienne Faculté de médecine de NICE
Membre de la Société Française d'Hygiène Hospitalière

Sylvie Sapone - Infirmière D.U. Hygiène et écologie microbienne Faculté de médecine de NICE

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée